

**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Municipal**

Séance du 16 juin 2026

Sous la présidence de M. Philippe BROLY, Maire

Membres en fonction :	19
Membres présents :	18
Membres absents non-excuses	0
Membres absents excusés :	0
Membres absents avec pouvoir :	1

Conseillers présents : Mmes et MM., Philippe BROLY, Yves ROTT, Sandra STRASSER, Edouard CAU, Lucienne ZWINGER, Alain KAPFER, Patricia SCHOTT, Emmanuel RAPIN, Adeline SCHIFF, Raphaël HENNINGER, Julie SCHLEGEL, Julien HAGUENAUER, Elisabeth HIBOU, Enola WIND, Alexandre WAHNERT, Françoise ADLER, Thierry FOHRER et Nathalie TRAPP

Absents ayant donné procuration : M. Patrick KAUFFMANN procuration à Mme Adeline SCHIFF

Absents excusés : Néant

Absents non excusés : Néant

Secrétaire de séance : M. Edouard CAU

DCM-2026-06-03 : AFFAIRES GENERALES – SAFER – bail précaire

La commune a loué par bail rural des terres agricoles à M. Raphaël STEIN. L'exploitant a pris sa retraite à compter du 1^{er} janvier 2026.

Dans le cadre de la reprise de son exploitation M. Raphaël STEIN a trouvé un accord avec M. Arnaud MARTZ, jeune agriculteur diplômé. Toutefois, la commune ayant une superficie 48ha 05a 88ca en location auprès de cet exploitant une négociation a été engagée pour que le repreneur mène des actions de préservation de la qualité de l'eau potable sur les terres qu'il loue dans le périmètre de protection du captage.

A ce jour, les négociations sont bien engagées mais n'ont pas encore pu aboutir à un engagement formalisé avec M. Arnaud MARTZ. Dans l'attente de la formalisation contractuelle des engagements la SAFER a proposé de conclure un bail précaire avec M. Arnaud MARTZ. Pour ce faire, la commune doit mettre les terrains à la disposition de la SAFER.

La convention couvrira la période du 1^{er} janvier au 11 novembre 2026. Le loyer déjà perçu par la commune fera l'objet d'un remboursement à M. Raphaël STEIN au prorata temporis.

La SAFER encaissera les loyers et reversera la moitié du loyer perçu à la commune.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à la majorité,

Pour :

11 voix : Philippe BROLY, Yves ROTT, Sandra STRASSER, Edouard CAU, Lucienne ZWINGER, Patricia SCHOTT, Julie SCHLEGEL, Patrick KAUFFMANN, Enola WIND, Françoise ADLER et Thierry FOHRER.

Abstentions :

8 voix : Alain KAPFER, Emmanuel RAPIN, Adeline SCHIFF, Raphaël HENNINGER, Julien HAGUENAUER, Elisabeth HIBOU, Alexandre WAHNERT et Nathalie TRAPP.

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de mise à disposition d'immeubles ruraux avec la SAFER,
- **DIT** que la SAFER percevra les loyers et reversera la moitié du loyer perçu à la commune.
- **DIT** que la Commune remboursera le locataire en place jusqu'au 31 décembre du loyer déjà perçu pour 2026 au prorata temporis.

Lu, approuvé et signé.

Suivent les signatures du Maire et du secrétaire de séance.

POUR EXTRAIT CONFORME

Offendorf, le 16 juin 2026



Edouard CAU
Secrétaire de séance

Philippe BROLY
Maire